

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2023-2024

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Ateliers et laboratoires 2
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	2
Crédits ECTS	AV 18 ECTS / SON 6 ECTS
Prérequis	Aucun
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir et expérimenter avec les connaissances artistiques et techniques de base ; prendre conscience des spécificités et des transversalités des pratiques artistiques contemporaines ; initier la conception et réalisation de projets artistiques. Ce module fait suite au module Atelier 1.
Contenus et formes d'enseignement	Durant le semestre 2, les étudiant-e-x-s choisissent quatre unités dont une principale. Il s'agit essentiellement pour les étudiant-e-x-s de confirmer les choix qui se sont dégagés durant les enseignements intensifs du semestre 1 et d'acquérir plus d'autonomie dans la conceptualisation et réalisation du projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel. Le module regroupe : <ul style="list-style-type: none"> - Quatre unités (dont une principale) à choix parmi : <ol style="list-style-type: none"> 1) Dessin : hors et sur papier 2) IPOS Installation, prototypes et objets sauvages 3) MELA Multiples, éditions et livres d'artistes 4) Peinture 5) Photographie 6) VIMM Visibilités, images en mouvement et médias 7) Unité Son : uniquement pour orientation son - Graphisme : Ce cours permet de mettre en place les fondamentaux pour la création de portfolios en tant qu'outil de communication simple et efficace. - Workshop (supprimé pour l'orientation son) : il permet de travailler de manière individuelle et/ou collective à la réalisation d'un travail autour de thématiques/pratiques/sites proposés par un-e-x artiste invité-e-x.
Modalités d'évaluation et validation	Jury : Les étudiant-e-x-s conceptualisent et réalisent un projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel composé de professeur-e-x-s d'atelier et d'intervenant-e-x-s. La qualité de la réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation. Unité : Participation active aux cours, rendez-vous et laboratoires, assiduité du travail d'atelier et qualité des travaux rendus. Workshop : Présence, participation active et qualité des travaux rendus.

Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur-e-x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.
Enseignant-e-x-s	Vincent Chablais, Christophe Fellay, Jérôme Leuba, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Marie Sacconi, Marie Velardi, et intervenant-e-x-s

Responsable du module	Félix Valérie		
Descriptif validé le	31.08.2023	Par	Félix Valérie, responsable de la filière arts visuels